



Paris, le 19 mai 2020

## Communiqué

### **Relatif à l'ordonnance du conseil d'Etat du 18 mai 2020 à propos des rassemblements dans les lieux de culte et de leur réouverture**

#### **Pour les Eglises et communautés protestantes en France**

**Pas encore de date précise pour la réouverture des lieux de culte :**

Le conseil d'Etat a ordonné le 18 mai au gouvernement de lever l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte. Un nouveau décret est donc attendu avant le 26 mai relatif à la réouverture des lieux de cultes qui devrait donc se situer fin mai début juin. Il est donc question aujourd'hui de se préparer à cette réouverture prochaine dans l'attente des conditions sanitaires qui seront imposées pour la sécurité de tous.

**Priorité à la prudence et à la sécurité sanitaire de tous :**

Dans l'attente de cette date et de ces conditions, la Fédération protestante de France poursuit donc son travail de dialogue avec le bureau central de cultes et les autres cultes afin de mettre en place des mesures sanitaires de qualité assurant la sécurité des fidèles et de leur entourage social.

**Rédaction et diffusion de fiches de recommandations pour les lieux de culte :**

Dans cette perspective de réouverture, la Fédération protestante de France prépare à l'attention de ses membres des fiches de recommandations sanitaires pour un accueil dans le respect des consignes du gouvernement et de la santé qui seront diffusées auprès de toutes les Eglises et communautés, des pasteurs et des fidèles.

La Fédération protestante de France se tient toujours à votre disposition :

**Contact/infos :**

**Pasteur Georges Michel**

**Secrétaire Général**

Tel. 06 85 23 37 28 – Mail. [georges.michel@federationprotestante.org](mailto:georges.michel@federationprotestante.org)

**Médias/presse :**

**Aude Millet-Lopez**

**Responsable de la communication**

Tel. 06 73 39 55 98 – Mail. [aude.millet-lopez@federationprotestante.org](mailto:aude.millet-lopez@federationprotestante.org)